



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-85847>

Département(s) de publication : **69**

Annonce n° **26-85847**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Villeurbanne

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : SURVEILLANCE, EXPLOITATION ET GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT DE LA VILLE DE VILLEURBANNE

Description : La Ville de Villeurbanne a initié depuis 2020 de nombreuses évolutions de ses politiques publiques, notamment sur le stationnement payant. Ainsi, la Ville a fait le choix depuis 2023 de confier la gestion de son parc de stationnement payant à un acteur unique pour accompagner l'extension de son périmètre et la modernisation de ses modalités organisationnelles associées : nouvelles tarifications, évolution des zonages, contrôle LAPI etc. Le nouveau mandat politique 2026-2032 s'inscrit dans la continuité de la politique de mobilité initiée par la Ville en 2020 et prévoit d'étendre encore le périmètre de stationnement payant de 8 000 places en 2026 à 13 000 places d'ici fin 2031. Il ambitionne également de poursuivre l'évolution des modalités organisationnelles de cette politique avec des modifications tarifaires, des changements dans les classes d'ayants droits (nouvelles tarifications, évolutions des zonages résidentiels...) et le développement et la mise en oeuvre d'outils nouveaux. Face à ces multiples enjeux, la Ville de Villeurbanne souhaite continuer de faire appel à un acteur unique pour gérer son parc de stationnement payant et déployer ces nouveaux outils. Le prestataire du marché unique devra, dans le périmètre de ses missions détaillées ci-après, concourir à la mise en oeuvre de ces évolutions selon quatre grands axes : - Un service à l'utilisateur performant grâce à des outils numériques aboutis, maintenant une qualité de contact humain dans l'accueil de l'utilisateur et un accompagnement pour les publics éloignés du numérique ; - Des outils et processus performants pour la mise en oeuvre quotidienne de la politique de stationnement ; - Un contrôle efficient du stationnement payant ; - Un observatoire du stationnement contribuant à l'ajustement de la stratégie communale de stationnement. Ces objectifs se déclinent à travers différentes exigences contractuelles, détaillées dans la suite du document. Enfin, la sensibilité des missions intégrées au périmètre du marché, et leur caractère

interdépendant, justifient un haut niveau d'exigence en matière d'évaluation continue du service rendu, et une excellente réactivité du prestataire dans la gestion des aléas. La qualité de l'interface avec la collectivité est stratégique non seulement pour le suivi de la bonne exécution du marché mais également pour le pilotage d'autres missions conservées en régie par la Ville, telles que l'établissement de la politique de stationnement ou le contrôle du stationnement gênant. La gestion de l'ouverture des barrières du parking Verlaine de 238 places et de la zone car du parc de la France libre fait l'objet d'une prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Identifiant de la procédure : 851b43b8-4857-4ad4-90c0-edbfd6b41ff2

Identifiant interne : 2026_8166

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 63712400 Services de parc de stationnement

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 34926000 Équipement de contrôle des parcs de stationnement

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 38720000 Horodateurs

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : La Ville de Villeurbanne a initié depuis 2020 de nombreuses évolutions de ses politiques publiques, notamment sur le stationnement payant. Ainsi, la Ville a fait le choix depuis 2023 de confier la gestion de son parc de stationnement payant à un acteur unique pour accompagner l'extension de son périmètre et la modernisation de ses modalités organisationnelles associées : nouvelles tarifications, évolution des zonages, contrôle Lapi etc. Le nouveau mandat politique 2026-2032 s'inscrit dans la continuité de la politique de mobilité initiée par la Ville en 2020 et prévoit d'étendre encore le périmètre de stationnement payant de 8 000 places en 2026 à 13 000 places d'ici fin 2031. Il ambitionne également de poursuivre l'évolution des modalités organisationnelles de cette politique avec des modifications tarifaires, des changements dans les classes d'ayants droits (nouvelles tarifications, évolutions des zonages résidentiels...) et le développement et la mise en oeuvre d'outils nouveaux. Face à ces multiples enjeux, la Ville de Villeurbanne souhaite continuer de faire appel à un acteur unique pour gérer son parc de stationnement payant et déployer ces nouveaux outils. Le prestataire du marché unique devra, dans le périmètre de ses missions détaillées ci-après, concourir à la mise en oeuvre de ces évolutions selon quatre grands axes : - Un service à l'utilisateur performant grâce à des outils numériques aboutis, maintenant une qualité de contact humain dans l'accueil de l'utilisateur et un accompagnement pour les publics éloignés du numérique ; - Des outils et processus performants pour la mise en oeuvre quotidienne de la politique de stationnement ; - Un contrôle efficient du stationnement payant ; - Un observatoire du stationnement contribuant à l'ajustement de la stratégie communale de stationnement. Ces objectifs se déclinent à travers différentes exigences contractuelles, détaillées dans la suite du document. Enfin, la sensibilité des missions intégrées au périmètre du marché, et leur

caractère interdépendant, justifie un haut niveau d'exigence en matière d'évaluation continue du service rendu, et une excellente réactivité du prestataire dans la gestion des aléas. La qualité de l'interface avec la collectivité est stratégique non seulement pour le suivi de la bonne exécution du marché mais également pour le pilotage d'autres missions conservées en régie par la Ville, telles que l'établissement de la politique de stationnement ou le contrôle du stationnement gênant. La gestion de l'ouverture des barrières du parking Verlaine de 238 places et de la zone car du parc de la France libre fait l'objet d'une prestation supplémentaire éventuelle (Pse). La technique d'achat utilisée est l'accord-cadre au sens de l'article L2125-1 du Code de la commande publique. L'accord-cadre, fixant toutes les stipulations contractuelles, a vocation à être exécuté au fur et à mesure par l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R2162-1 à 6 et R. 2162-13 à R. 2162-14 du Code de la commande publique. Le présent accord-cadre est mono-attributaire. Les montants globaux Ht des commandes passées par la ville de Villeurbanne, sur la durée du marché, sont susceptibles de varier dans les limites suivantes : - Minimum : 6 000 000 euro(s) Ht - Maximum : 12 000 000 euro(s) Ht Le marché est conclu pour une durée ferme de 4 ans. Les modalités de mise en oeuvre des prestations sont détaillées à au sein du Cctp. Calendrier prévisionnel de démarrage (non contractuel) : - Notification du présent marché : 1ère semaine de janvier 2027 - Préparation des prestations : 3 mois - Démarrage des prestations objet du présent marché : 1er avril 2027 Le présent marché comporte une (1) prestation supplémentaire éventuelle (Pse) obligatoire, conformément à l'article 1.4 du Ccap. Le soumissionnaire a l'obligation de remettre une proposition technique et financière pour la Pse, qui sera analysée lors de l'analyse des offres. Le choix de retenir la Pse appartient à la Ville. Conformément à l'article 2.11 du Rc, une visite obligatoire du parking Verlaine devra être effectuée pour la remise de l'offre de base + Pse. La période pour la visite obligatoire s'étend sur la semaine 38, soit entre le lundi 14 septembre et le vendredi 18 septembre 2026. Les offres seront classées sur la base des critères d'attribution pour l'offre de base et pour l'offre de base + Pse, précisés à l'article 5.2.1 du Rc. L'acheteur devant évaluer et classer les offres, en tenant compte de l'offre « de base » et des prestations supplémentaires éventuelles réunies, la Ville procédera à autant de classement des offres qu'il y a de combinaisons possibles : - Offre de base - Offre de base + Pse Le choix de retenir la Pse appartient à la Ville. Dans le cadre de l'analyse des offres, l'acheteur peut décider d'engager une phase d'auditions avec l'ensemble des candidats. Il informera les candidats admis des modalités pratiques de cette audition qui pourra se tenir en visioconférence ou en présentiel. Calendrier prévisionnel des auditions : entre le 29 octobre et le 3 novembre 2026

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0000

Titre : SURVEILLANCE, EXPLOITATION ET GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT DE LA VILLE DE VILLEURBANNE

Description : La Ville de Villeurbanne a initié depuis 2020 de nombreuses évolutions de ses politiques publiques, notamment sur le stationnement payant. Ainsi, la Ville a fait le choix depuis 2023 de confier la gestion de son parc de stationnement payant à un acteur unique pour accompagner l'extension de son périmètre et la modernisation de ses modalités organisationnelles associées : nouvelles tarifications, évolution des zonages, contrôle LAPI etc. Le nouveau mandat politique 2026-2032 s'inscrit dans la continuité de la politique de mobilité initiée par la Ville en 2020 et prévoit d'étendre encore le périmètre de stationnement payant

de 8 000 places en 2026 à 13 000 places d'ici fin 2031. Il ambitionne également de poursuivre l'évolution des modalités organisationnelles de cette politique avec des modifications tarifaires, des changements dans les classes d'ayants droits (nouvelles tarifications, évolutions des zonages résidentiels...) et le développement et la mise en oeuvre d'outils nouveaux. Face à ces multiples enjeux, la Ville de Villeurbanne souhaite continuer de faire appel à un acteur unique pour gérer son parc de stationnement payant et déployer ces nouveaux outils. Le prestataire du marché unique devra, dans le périmètre de ses missions détaillées ci-après, concourir à la mise en oeuvre de ces évolutions selon quatre grands axes : - Un service à l'utilisateur performant grâce à des outils numériques aboutis, maintenant une qualité de contact humain dans l'accueil de l'utilisateur et un accompagnement pour les publics éloignés du numérique ; - Des outils et processus performants pour la mise en oeuvre quotidienne de la politique de stationnement ; - Un contrôle efficient du stationnement payant ; - Un observatoire du stationnement contribuant à l'ajustement de la stratégie communale de stationnement. Ces objectifs se déclinent à travers différentes exigences contractuelles, détaillées dans la suite du document. Enfin, la sensibilité des missions intégrées au périmètre du marché, et leur caractère interdépendant, justifient un haut niveau d'exigence en matière d'évaluation continue du service rendu, et une excellente réactivité du prestataire dans la gestion des aléas. La qualité de l'interface avec la collectivité est stratégique non seulement pour le suivi de la bonne exécution du marché mais également pour le pilotage d'autres missions conservées en régie par la Ville, telles que l'établissement de la politique de stationnement ou le contrôle du stationnement gênant. La gestion de l'ouverture des barrières du parking Verlaine de 238 places et de la zone car du parc de la France libre fait l'objet d'une prestation supplémentaire éventuelle (PSE)

Identifiant interne : S-PF-1868010

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 63712400 Services de parc de stationnement

Nomenclature supplémentaire (cpv): 34926000 Équipement de contrôle des parcs de stationnement

Nomenclature supplémentaire (cpv): 38720000 Horodateurs

Options :

Description des options : Le présent marché comporte une (1) prestation supplémentaire éventuelle (Pse) obligatoire, conformément à l'article 1.4 du Ccap. Le soumissionnaire a l'obligation de remettre une proposition technique et financière pour la Pse, qui sera analysée lors de l'analyse des offres

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 27 rue Paul Verlaine (pour remise en main propre, service de messagerie) - 3ème étage

Ville : Villeurbanne

Code postal : 69100

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 01/01/2027

Durée : 4 Jour

5.1.6 Informations générales

Il s'agit d'un marché récurrent

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Avis

Critère : Inscription à un registre professionnel pertinent

Description : Une lettre de candidature comprenant notamment une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure prévus par le Code de la commande publique et qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés : possibilité de remplacer le Dc1 par un formulaire Dume

Critère : Autres exigences économiques ou financières

Description : Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement comprenant notamment des renseignements aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles. En cas de groupement, chacun de ses membres produit un Dc2 : possibilité de remplacer le Dc2 par un formulaire Dume

Critère : Références sur des services spécifiés

Description : Renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat. Le candidat devra fournir des références se rapportant à des services analogues exécutés au cours des trois dernières années. Pour chacune des références citées, devront impérativement figurer les renseignements indiqués dans le tableau contenu dans la déclaration du candidat propre à la ville de Villeurbanne : - Montant ou tout élément permettant d'apprécier la valeur de la référence - Descriptif de la prestation réalisée - Date - Destinataire (public ou privé) En application de l'article R2143-14 du Code de la commande publique, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve qui ont déjà été transmis au service acheteur concerné lors d'une précédente consultation et qui demeurent valables. Les candidats sont tenus d'en informer la Ville de Villeurbanne dans le cadre de leur candidature

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique et environnementale de l'offre

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Prix

Description : Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (pourcentage, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=dematEnt.login&type=DCE&IDM=1868010>

Canal de communication ad hoc :

Nom : AW Solutions

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-publics.info/mpiaws/index.cfm?fuseaction=demat.termes&IDM=1868010>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 19/10/2026 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 4 Mois

Informations relatives à l'ouverture publique :

Date d'ouverture : 19/10/2026 à 14:00

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Mairie de Villeurbanne

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Lyon

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Avenue-Web Systèmes

Numéro d'enregistrement : 10585D09-A2C9-0769-69A2639894B73120

Ville : Seyssinet-Pariset

Code postal : 38170

Subdivision pays (NUTS) : Isère (FRK24)

Pays : France

Adresse électronique : publications-joue@aws-france.com

Téléphone : +33480041260

Rôles de cette organisation :

TED eSender

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Ville de Villeurbanne

Numéro d'enregistrement : 1425

Adresse postale : Direction de la Commande Publique Place Lazare Goujon

Ville : Villeurbanne

Code postal : 69601

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Point de contact : le Maire

Adresse électronique : commande.publique@mairie-villeurbanne.fr

Téléphone : 0426106007

Télécopieur : 0472658051

Adresse internet : <http://www.mairie-villeurbanne.fr>

Profil de l'acheteur : <http://marches-publics.villeurbanne.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0003

Nom officiel : Mairie de Villeurbanne

Numéro d'enregistrement : 10585D4E-C29D-DC42-5B2F8A2B349B85AB

Adresse postale : 27 rue Paul Verlaine (pour remise en main propre, service de messagerie) - 3ème étage

Ville : Villeurbanne

Code postal : 69100

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Point de contact : Service Achat Commande Publique

Adresse électronique : commande.publique@mairie-villeurbanne.fr

Téléphone : 0478141010

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Tribunal administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 10585D73-9F14-F936-F66CC503F9F63102

Adresse postale : 184, rue Duguesclin

Ville : Lyon

Code postal : 69433

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 0478141010

Télécopieur : 0478141065

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0005

Nom officiel : Tribunal administratif de Lyon

Numéro d'enregistrement : 10585D84-C1A9-2329-2B241F12DE4C0EB4

Adresse postale : 184, rue Duguesclin

Ville : Lyon

Code postal : 69433

Subdivision pays (NUTS) : Rhône (FRK26)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Téléphone : 0478141010

Télécopieur : 0478141065

Rôles de cette organisation :

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 733473f7-eb7f-4de9-97a9-3d7142aa4f7b - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 03/09/2026 à 18:10

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/09/2026